

Epreuve de comptabilité

Tous les calculs justificatifs doivent figurer sur la copie.
Seul l'usage du plan comptable est autorisé.

La société anonyme « KOGIMA » a été créée durant l'exercice 2009. Son capital social entièrement libéré lors de la création était composé de 50.000 titres de V.N = 50 DH. En 2012 la société a décidé de s'introduire en bourse pour ce faire elle a doublé son capital, d'après l'A.G.E du 1-3-2012, l'augmentation doit être libérée de 3/4 avant fin juin 2012. Au 30-6-2012 toutes les actions ont été souscrites et tous les associés ont répondu favorablement à l'appel. On vous informe que le prix d'émission d'un titre a été quant à lui fixé à 120 DH et la V.N au double de celle de la première catégorie de titre. Au 1-1-2012 le report à nouveau a atteint le double du cumul précédent des amortissements du matériel et outillage, la réserve légale a atteint 10% du capital social et les réserves facultatives le montant total des frais de constitution engagés lors de la constitution.
L'extrait de la balance avant inventaire au 15-12-2012 se présente ainsi :

Capital social.....	?
Prime d'émission.....	?
Réserve légale.....	?
Réserves facultatives.....	?
Report à nouveau.....	?
Provision pour litige.....	20.000
Frais de constitution.....	?
Constructions sur terrain d'autrui.....	?
Agencements, installations et aménagements divers.....	100.000
Matériel et outillage.....	900.000
Matériel de transport.....	240.000
Mobilier de bureau.....	?
Matériel de bureau.....	70.000
Amortissements des frais de constitution.....	30.000
Amortissements des constructions sur terrain d'autrui.....	68.750
Amortissements agencements, installat. et aménag. divers.....	27.500
Amortissements du matériel et outillage.....	?
Amortissement du matériel de transport.....	?
Amortissements du mobilier de bureau.....	33.000
Amortissements du matériel de bureau.....	?
Titres de participation.....	320.000
Stocks de matières premières.....	115.000
Stocks de produit finis.....	90.000
Clients.....	845.000
Clients douteux.....	84.000
Titres de placement.....	50.000
Provision pour dépréciation du stock de produits finis.....	7.980
Provision pour dépréciation des clients douteux.....	12.000
Provisions pour dépréciation des titres de placements.....	15.400

10% x CE
que
 $VN = \frac{CE}{N}$
Pr J
 $PE = (PE - VN) \times N$
 $(100 - 10) \times$
pour ch
inférieur
 $N = \frac{CE}{V/V}^2$

Durant la deuxième quinzaine du mois de décembre, la société a effectué les opérations ci-dessous:

16-12 Emission d'un emprunt obligataire de 5.000 obligations de 200 DH chacune, le prix d'émission est de 196 DH, le prix de remboursement est égal à la V.N et la durée d'amortissement est de 10 ans. Le placement est effectué auprès de la banque de l'entreprise qui prélève une commission de 2% hors taxe (TVA 10%)

2023
 $VN = PE$ 19 112 / 2012

1988

TTC $\div 1,2$
 17 12
 [Bm] Jd.
]

17-12 Acquisition moitié par virement bancaire et moitié par billets de fonds d'un ancien commerce constitué d'un fonds commercial 1.000.000 DH, d'agencements 125.000 DH, d'une camionnette 100.000 DH et de mobilier de bureau 50.000 DH. Les honoraires du notaire et les droits d'enregistrement réglés par chèques s'élèvent respectivement à 4.000 HT 20% et 6.000 DH.

18-12 Achat à crédit sur 3 ans d'un terrain sur lequel est bâti un hangar à démolir pour 840.000 DH.

« KOGIMA » règle le jour même en espèces la société chargée de la démolition du hangar 35.000 HT 20%

19-12- La société reçoit de sa banque un avis de crédit relatif à l'indemnité d'assurance pour un incendie qui avait détruit une partie des locaux industriels le 1-9-2012. Cette indemnité se décompose ainsi : bâtiments sur sols d'autrui 200.000 DH ; aménagements des locaux 20.000 DH ; matériel de production 150.000 DH ; stocks de matières premières 70.000 DH et une indemnité compensatrice de 180.000 DH. L'indemnité couvre exactement le coût historique.

20-12- Cession par chèque d'une machine outil acquise en espèces à la création pour 120.000 TTC 20%.

On vous informe que le produit de cession représente le 30% de la valeur d'entrée.

21-12 La société décide de réduire son capital par annulation du dernier quart non encore libéré.

22- 12 Le compte bancaire est crédité de 48.000 DH (montant d'une vente de produits finis effectuée le 7-12, réglée par carte bancaire et non encore comptabilisée) sous déduction d'une commission 22 TTC 10%.

23-12 La société reçoit un chèque relatif au loyer annuel d'un local non équipé et non utilisé 36.000 DH (loyer payable d'avance le 1-12 de chaque année. Le chèque est remis le jour même à l'encaissement.

24-12 Le comptable constate que 200 outils acquis lors de la création, d'une faible valeur unitaire de 500 HT 20% ont été comptabilisés par erreur parmi les immobilisations. L'écriture erronée est immédiatement corrigée.

25-12 Autres opérations :

- Une prime annuelle d'assurance incendie de 18.000 DH a été réglée et comptabilisée le 1-5-2012, elle couvre la période allant du 1-5-2012 au 31-10-2013
- Des matières premières ont été réceptionnées pour 36.000 TTC 20%, les factures ne seront reçues que le 28-1-2013
- Une livraison a été effectuée à un client le 1-12-2012 pour 30.000 TTC 20%, la facture ne sera établie que vers la fin du mois de janvier 2013
- Une facture de vente de produits finis à un client a été comptabilisée pour 18.000 TTC 20%, les produits ne seront cependant livrés que le 1-2-2013
- Une facture d'achat de matières premières d'un montant de 24.000 TTC 20% a été comptabilisée, les matières ne seront livrées par le fournisseur que le 9-2-2013.

26-12 Les stocks de matières premières et de produits finis correspondent respectivement à la moitié et au double de ceux de la fin de l'exercice précédent.

27-12 Tous les titres de placement (500 actions de la société « MAROTEX ») ont été vendus à crédit sur 3 mois pour 130 DH l'un.

28-12 La provision pour litige avec un employé a été constituée en 2010. La société a été condamnée à le dédommager pour 28.000 DH. Le règlement est effectué le jour même par chèque

30-12 Avis de crédit reçu de la banque 50.000 DH dont 24.000 TTC 20% représente le règlement d'une créance considérée comme insolvable en 2011 et le reste concerne l'encaissement du chèque remis à l'encaissement le 23-12-2012.

31-12 Comptabilisation des dotations aux amortissements de l'exercice 2012.

$$\frac{120000 \times 100}{100} = 120000$$

$$\frac{120000}{1,2} = 100000$$

T.A.F :

- Déterminer la date exacte de création de l'entreprise ainsi que toutes les inconnues de l'exercice.
- Sachant que tous les chèques sont barrés et non endossables, que les produits finis vendus par la société sont soumis à la TVA au taux de 20%, on vous demande de comptabiliser au livre journal et dans l'ordre chronologique toutes les opérations ci-dessus selon le plan comptable marocain de 1992. Pour chaque compte il faut obligatoirement utiliser à la fois son intitulé et son numéro à 4 chiffres. On vous informe que toutes les immobilisations corporelles ont été acquises le jour de la création de la société et que les durées de vie des immobilisations sont : bâtiments 20 ans ; agencements, aménagements et installations 10 ans ; mobilier de bureau 10 ans ; matériel de bureau 10 ans ; matériel de transport 5 ans. Toutes les immobilisations sont amorties en linéaire à l'exception du matériel et outillage qui est amorti selon le système dégressif sur 10 ans. Les frais de constitution ont été répartis sur 4 exercices.
- Etablir l'extrait du bilan au 31-12-2012 après inventaire.

2012

2